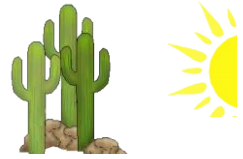




## CDEA en bref juin 2013 – CATÉGORIES DE TECHNIQUES INVASIVES EN EXPÉRIMENTATION ANIMALE



Source : *Bulletin d'interprétation no.1-1 : Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA*  
[http://ccac.ca/Documents/Evaluation/bulletin\\_dinterpretation\\_FUAE.pdf](http://ccac.ca/Documents/Evaluation/bulletin_dinterpretation_FUAE.pdf)

L'Université de Montréal doit transmettre annuellement au Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) un rapport sur l'utilisation des animaux d'expérimentation, incluant le **niveau d'invasion des procédures** utilisées sur les animaux. Le CCPA classe les protocoles d'utilisation d'animaux selon le **niveau potentiel de douleur et de détresse** que les animaux pourraient ressentir, en **catégories de techniques invasives (CTI) A à E**.

Ainsi, une CTI doit être assignée à chaque protocole par le professeur responsable. Ce bulletin a pour but de vous aider à assigner une CTI à votre projet, à l'aide des tableaux et exemples ci-dessous.

### Catégorie A : Expériences avec la plupart des invertébrés ou avec des prélèvements de tissus vivants

*Protozoaires, métazoaires, œufs, embryons, tissus prélevés lors d'une autopsie ou à l'abattoir, observation sans manipulation des animaux, etc.*

Le CDEA évalue ces projets cas par cas, afin de déterminer si une demande d'autorisation est nécessaire. Notez que si le projet implique l'utilisation de tissus prélevés chez des **animaux qui sont spécifiquement euthanasiés** pour recueillir les tissus, un niveau B (ou plus) de techniques invasives devra alors être assigné et un protocole devra être soumis au CDEA.

### Catégorie B : Expériences causant peu ou pas d'inconfort ou de stress

*Expériences aiguës sans survie au cours desquelles les animaux sont profondément anesthésiés et ne se réveillent pas*

*Immobilisation d'animaux de courte durée pour effectuer des observations ou un examen physique*

*Prises de sang (consulter le vétérinaire clinicien pour vérifier les voies autorisées selon l'espèce utilisée)*

*Injections de substances dont les concentrations ne causeront pas de réactions néfastes par les voies suivantes: intraveineuse, sous-cutanée, intramusculaire, intrapéritonéale ou orale\**

\* Excluant les voies intrathoracique et intracardiaque, qui sont de catégorie de techniques invasives C (CTI C).

### Catégorie C : Expériences causant un stress mineur ou une douleur de courte durée

*Procédures chirurgicales mineures sous anesthésie comme des biopsies ou des laparoscopies avec réveil*

*Courtes périodes d'immobilisation, excluant celles effectuées pour des observations mineures ou des examens, accompagnées nécessairement d'un stress minimal*

*Canulation ou cathétérisation de vaisseaux ou de cavités corporelles sous anesthésie*

*Périodes de privation de nourriture et/ou d'eau de boisson qui excèdent les périodes d'abstinence observées dans la nature*

*Gavage oral*

### Catégorie D : Expériences causant une détresse ou un inconfort modéré(e) à intense

*Procédures chirurgicales majeures faites sous anesthésie générale, avec survie et analgésie*

*Périodes prolongées (quelques heures et plus) d'immobilisation physique*

*Exposition d'un animal à des stimuli nocifs qu'il ne peut éviter, par exemple l'irradiation.*

*Création de nouvelles lignées d'animaux transgéniques (une fois la lignée créée, la catégorie dépend du phénotype résultant et des manipulations à effectuer sur l'animal)*

*Pêche électrique*

### Catégorie E : Procédures causant de la douleur intense égale ou au-dessus du seuil de tolérance de la douleur chez des animaux éveillés non anesthésiés : cette catégorie n'est pas acceptée à l'Université de Montréal.

*Douleurs intenses sans contrôle analgésique ou très grande détresse*

*Expériences biomédicales tout à fait nouvelles qui comportent un haut niveau d'interventions invasives*



**Calendrier** : Date limite de dépôt de protocoles : 16 août 2013 Réunion du CDEA : 27 août 2013

**Rédaction** : Source : *Bulletin d'interprétation no.1-1 : Fiche d'utilisation des animaux d'expérimentation du CCPA*) Révision : S. Dubuisson M.Sc., S. Marleau Ph.D., M.A. Laniel DMV, S. Ménard DMV, M. Boulay DMV. Mise en page : M.P. Racine